

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
MERCREDI 12 AVRIL 2023
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 12/04/2023

Le Mercredi 12 Avril 2023 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20230412.012

OBJET :

VILLE

BUDGET PRIMITIF
2023

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – Mme DAVIGNY Pamela – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme DAVIGNY Pamela à M. PIERSON Fabien – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à M. ANTION Claude – M. KEROUH Nordine à M. COURTOIS Jean-Paul – Mme PIGEARD Sandrine à Mme GÉRARD Christine

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme DAVIGNY Pamela – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. KEROUH Nordine – Mme PIGEARD Sandrine

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 23 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël.

Après avoir entendu l'exposé sur les propositions de crédits inscrits au Budget primitif 2023 de la Ville,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 18 voix pour et 5 contre, vote le budget primitif 2023 de la Ville tel que présenté, par chapitres pour la section de fonctionnement et par articles/opérations pour la section d'investissement :

Le Maire certifie :

➤ Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 14/04/2023

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : 05/04/2023

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	19
Pouvoirs	4
Absents	0
Votants	23

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

		DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	Recettes 2023		1 286 103,00
	Résultat de Fonctionnement reporté 2022 (002)		323 172,66
	Dépenses 2023	1 250 761,00	
	Virement à la Section d'Investissement (023)	358 514,66	
		1 609 275,66	1 609 275,66
Section Investissement	Recettes 2023		555 186,00
	Affectation du résultat		400 000,00
	Résultat d'Investissement reporté 2022 (001)		652 958,21
	Virement de la Section de Fonctionnement (021)		358 514,66
	Dépenses 2023	1 742 146,00	
		268 393,87	43 881,00
	<u>Restes à Réaliser au 31/12/2022</u>		
		2 010 539,87	2 010 539,87

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION